

**Objet :**

Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation  
Associations sportives et de loisirs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la participation de plusieurs associations au bon déroulement et à la qualité des interventions auprès de nos concitoyens dans le cadre des dispositifs municipaux d'animation ou de projets à destination de la population de janvier à avril 2022,

Considérant la nécessité de valoriser cette participation par le versement d'une subvention,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à attribuer les subventions suivantes :

Agglo Sud volley-ball 76 .....	480 €
Association Sport et loisirs pour tous.....	1 120 €
Auto-cycle sottevillais.....	40 €
Billard club sottevillais.....	240 €
Club de full contact-sottevillais .....	480 €
La Sottevillaise .....	4 360 €
Maison pour tous .....	240 €
Sport Fun Bien-être .....	40 €
Stade sottevillais cheminot club - section basket-ball .....	600 €
Stade sottevillais cheminot club - section escrime .....	320 €
Stade sottevillais cheminot club - section football .....	720 €
Stade sottevillais cheminot club - section gym volontaire..	40 €
Stade sottevillais cheminot club - section handball.....	780 €
Stade sottevillais cheminot club - section judo.....	280 €
Stade sottevillais cheminot club - section lutte .....	120 €
Stade sottevillais cheminot club - section tennis.....	1 180 €
Stade sottevillais cheminot club - section tennis de table..	120 €
Stade sottevillais 76 .....	3 840 €
Comité Départemental handisport 76 .....	480 €
CSMPQ Plongée.....	340 €

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2022 - Fonctionnement – chapitre 65 – charges de gestion courante – code nature 6574 – subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
La Maire

Luce PANE

## NOTE EXPLICATIVE N° 65

Objet :

Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation  
Associations sportives et de loisirs

Les associations sottevillaises sont des partenaires importants dans la promotion de valeurs éducatives et culturelles. En outre elles sont des repères dans la vie sociale de nombreuses personnes.

Ludosport, Ludocité, accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires, foulées sottevillaises, semaine olympique et paralympique, un été au stade, semaine du sport au féminin, Bouge tes vacances, présence sur le temps scolaire en Education Physique et Sportive ou projets de clubs destinés à la promotion de la pratique sportive sont quelques exemples de l'implication associative sportive en collaboration avec la Ville.

Cette participation à différents temps de la vie sottevillaise est un enrichissement pour nos concitoyens tout en permettant aux associations de présenter leur activité à un public parfois éloigné de leur pratique.

La présente délibération reprend une partie de la liste des associations impliquées dans les actions auprès des Sottevillaises et Sottevillais et cet engagement est soutenu financièrement.

## SUPPORT DE PRESENTATION N°65

### Objet :

Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation  
Associations sportives et de loisirs

La politique municipale sottevillaise dans le domaine du sport en particulier est indissociable du mouvement associatif.

A l'appui d'une relation de confiance partagée, les bénévoles et salariés des sections et associations sottevillaises mettent en œuvre, en collaboration avec le personnel municipal, de nombreux projets pour faciliter la pratique sportive pour tous.

Ainsi, par exemple, avec les associations et plusieurs structures municipales, le mois de janvier dernier a été l'occasion d'innover en le baptisant « le mois de la santé en marchant ».

Sections membres du Stade Sottevillais Cheminot club, le Stade Sottevillais 76, la Sottevillaise et bien d'autres encore se sont associés au personnel des Résidences autonomie ou aux éducateurs sportifs municipaux pour mettre en commun une offre d'activité pédestre variée chaque jour du 1<sup>er</sup> au 31.

En utilisant les ressources locales en termes d'équipement (Bois de la Garenne, Espace Marcel Lods, stade municipal, ...) ou plus éloignée (randonnée dans Rouen ou en forêt), il a été possible d'unir les énergies pour lutter contre la morosité saisonnière et encourager la pratique physique en extérieur pour tous les âges.

Cette illustration, parmi de nombreuses autres collaborations entre la Ville et le mouvement sportif sottevillais, correspond à notre vision d'une ville où il fait bon vivre ensemble.

La délibération qui vous est soumise accompagne les associations en lien avec leur présence lors des différents temps d'animation.